

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 657

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de ce contrôle »

les mots :

« d'un contrôle effectué en application de l'article L. 124-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.